

Augmentation des parts légumes

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Voici venu le moment de vous ré-inscrire pour l'année 2005. Une augmentation de toutes les parts légumes sera mise en place, suite à des changements concernant les classes de revenus et leur barème. Le but est d'augmenter le salaire de nos jardiniers afin qu'ils soient plus équitables.

Vous vous souvenez peut-être, pour celles et ceux d'entre vous qui étaient venus que, lors de notre assemblée générale (AG) du 1^{er} avril 2004, nous avons voté par un oui unanime:

- *sur le principe d'augmenter les salaires des jardinier-ère-s de fr. 350 net**

et

- *pour donner mandat au comité de trouver une solution qui permette cette augmentation: peut-être par un changement des barèmes qui sera alors voté à la prochaine AG, soit par une augmentation non linéaire des parts-légumes (...) et par une augmentation du prix des demi-journées.**

*(citations tirées du PV distribué avec le bulletin du 20 mai 2004)

Suite à cette résolution, un groupe de travail, issu du comité, a fait des propositions. Après discussion, le comité a pris les décisions suivantes :

- **le coût d'une demi-journée de travail au jardin passe à fr. 65.- (au lieu de fr. 55.-)**
- **2 classes ont été créées** pour les revenus plus élevés et une classe dite "de soutien" a été ajoutée (voir barème ci-joint).
- **le barème des classes de revenus a été modifié** : les écarts entre classes ont été unifiés
- **les parts standard augmentent de fr. 60.-/an, les petites parts augmentent de fr. 45.-/an.**

Du fait de l'adaptation du barème et de l'augmentation du prix des parts, l'augmentation de certaines parts est plus forte que l'augmentation annoncée. Cependant, le surcoût maximum est de fr. 70.-, ce qui représente fr. 1.56 seulement par cornet livré. Ce que nous avons jugé "acceptable" même pour nos membres au revenu "modeste".

Pour nous, comité et jardinier-e-s, ces changements sont aussi des moyens de mettre en pratique ce que nous pensons. A cette occasion, nous souhaitons rappeler quelques éléments de notre position et vous encourager à réfléchir avec nous.

a) Les salaires ici et ailleurs

Nous voulons marquer notre volonté de rémunérer à sa juste valeur le travail qualifié et l'engagement de nos jardiniers. Ainsi nous faisons le choix d'une politique salariale équitable aussi chez nous.

Les jardinier-e-s de Cocagne portent la responsabilité du plan de culture de A à Z. Leur salaire de base sera, dès 2005, de fr. 4000.- net par mois, sans compter les annuités (fr. 50.- par année). Ce salaire net correspond à des salaires bruts s'échelonnant de fr. 4300.- à fr. 5900.- (annuités, 2^{ème} pillier lié à l'âge).

A titre de comparaison, le salaire brut minimum d'un ouvrier agricole est de fr. 3000.- selon le contrat-type à Genève (49h/semaine, ni nourri, ni logé), les salaires dans l'agriculture étant anormalement bas. Alors que, d'après l'Office cantonal des statistiques, en 2002 à Genève, le salaire mensuel brut médian d'un-e employé-e avec CFC était de fr. 5820.

Ces bas salaires dans l'agriculture sont en partie le résultat de la pression des grands distributeurs et de la volonté de nos "dirigeants". Mais ceci n'est pas une fatalité. Il faut savoir ce que l'on veut : des aliments de proximité, produits dans le respect de l'environnement et de notre santé par des travailleurs-euses correctement rémunéré-e-s, ou des fraises qui ont poussé à 2000 km de chez nous et qui coûteront quand même moins cher que les fraises suisses? Mais pour ces fraises, qui paie pour finir? l'immigré-e qui se casse le dos et la santé pour fr. 2.50 de l'heure? l'environnement? le paysage? le routier?

En décidant d'augmenter le prix des cornets de légumes, nous prenons fermement position : le prix des légumes de Cocagne a une composante sociale, écologique et politique.

b) La base des prix

Une conséquence de ce changement est que nous ne pouvons pas dire actuellement quel sera l'engagement de la coopérative par rapport au prix des légumes. Expliquons-nous!

Jusqu'à maintenant, Cocagne s'engageait à livrer des légumes pour des prix comparables à :
- pour les grandes parts : 10% en dessous du prix du marché non-bio,
- pour les petites parts : le prix du marché non-bio.
(Dans les deux cas, c'est la part légumes "moyenne" qui sert de base et les demi-journées sont faites.)

Nous avons là une base de comparaison, qui concrétisait également les attentes de la coopérative vis-à-vis des jardiniers. C'était une base de travail pour eux. Il est probable que, suite aux augmentations, nous ne soutiendrons plus cette comparaison. Il nous faut donc trouver une autre référence pour 2005. Prix du marché non-bio? une autre clé de calcul? Le comité s'emploie actuellement à répondre à cette question, qui sera certainement reprise lors de la prochaine AG.

En attendant, si vous avez des questions, des commentaires, prenez contact avec un-e membre du comité et nous ferons de notre mieux pour vous répondre.

Encore un grand merci pour votre attention et pour votre attachement aux idéaux des Jardins de Cocagne.

Le comité et les jardinier-e-s

<p style="text-align: center;">Sans nouvelles de votre part, votre inscription à la Coopérative pour 2005 est automatique, à la même classe de revenu qu'en 2004</p>

La 1^{ère} tranche de paiement (fr 250.- pour les GP et fr. 150.- pour les PP) est due dès à présent : CCP 12-1652-9 Jardins de Cocagne, Genève.